



RCS : VANNES

Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00086

Numéro SIREN : 809 304 322

Nom ou dénomination : 196 EVENEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2017 sous le numéro de dépôt 1331

Le - 5 AVR. 2017

N°2017 A133

« SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE 196 EVENEMENTS »

au capital de 5.000,00 €

Siège social : 10 RUE CAMILLE SAINT-SAENS (56000) VANNES

R.C.S. VANNES n° 809 304 322

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21/07/2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
LE, VINGT-ET-UN JUILLET,
A dix heures,

Les associés de la "**SAS 196 EVENEMENTS**", au capital de 5.000 €, divisé en 500 parts sociales de 10,00€ chacune, dont le siège social est sis 10, rue Camille Saint-Saëns VANNES (56000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 809 304 322, , se sont réunis audit siège sur convocation faite par le Président en Assemblée Générale Extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Jean-François TURINI**, Président, associé,

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement trois cents parts ci

300 parts

Le président constate que est présente à la réunion :

- **Madame Hélène ROYER**, Directeur Général, associée, propriétaire de deux cents parts, ci

200 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : cinq cents parts, ci

500 parts

Le président constate que tous les associés sont présents. Il déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, la société n'ayant pas de Commissaire aux comptes..

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président ;
- Agrément à cessions de parts et de compte courant d'associé rétroactif au 17/12/2015 entre Madame Hélène ROYER et Monsieur Jean-François TURINI
- Démission de Madame ROYER de sa fonction de Directeur Général
- Mise à jour des statuts
- Formalités ;

Handwritten signature

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- Le Rapport du Président ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;
- Le texte des Statuts ;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de cession de parts et de compte courant d'associé rétroactif au 17/12/2015 entre Madame Hélène ROYER et Monsieur Jean-François TURINI, agréé ladite cession.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés de la Société.

DEUXIEME ET TROISIEME RESOLUTIONS

L'assemblée décide de modifier les ARTICLE 6 - APPORTS ET ARTICLE 29 - NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT des statuts ainsi :

ARTICLE 6 - APPORTS

Après un agrément de cessions d'actions signé le 22/07/2016 rétroactif à la date du 17/12/2015, la répartition des actions est :

Jean-François **TURINI** détient 500 actions de 10€ - soit **100%** du capital social.

ARTICLE 29 - NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

[Monsieur Jean-François TURINI, ...d'exercer lesdites fonctions.]

Madame Helene Royer démissionne en sa qualité de Directeur Général de la société 196Evénements au 17/12/2015.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée

De ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents et représentés.

Monsieur Jean-François TURINI



Madame Hélène ROYER

